Nations Unies A/77/722

Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 155 de l'ordre du jour
Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 5
A. Vue d'ensemble 5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui 5
C. Coopération au niveau régional 9
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées 9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 10
II. Ressources financières 29
A. Vue d'ensemble 29
B. Contributions non budgétisées 30
C. Gains d'efficience 30
D. Taux de vacance 30
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . 31
F. Formation 32
G. Voyages à des fins autres que la formation 32
III. Analyse des variations 33
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 36

23-02169 (F) 170223 160323

Merci de recycler

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/283 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée 37

A. Assemblée générale 37

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 40

Annexes

I. Définitions 42

II. Organigrammes 44

Carte 46

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 (exercice 2023/24), dont le montant s'élève à 57 444 700 dollars, compte non tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 160 100 dollars.

Ce budget est en augmentation de 3 426 100 dollars (6,3 %) par rapport aux crédits de 54 018 600 dollars ouverts pour 2022/23.

Il couvre le déploiement d'un effectif maximal de 860 militaires, 69 membres de la police des Nations Unies, 42 membres du personnel recruté sur le plan international [dont 2 titulaires d'un emploi financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 7 administrateurs recrutés sur le plan national et 115 agents des services généraux recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 et l'objectif de la Force est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Affaires politiques et civiles, composante militaire, composante Police des Nations Unies et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	*Dépenses 2021/22*	*Montant alloué 2022/23*	*Dépenses prévues 2023/24*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	22 645,3	23 948,7	24 541,0	592,3	2,5
Personnel civil	16 072,0	16 105,5	16 063,1	(42,4)	(0,3)
Dépenses opérationnelles	13 421,9	13 964,4	16 840,6	2 876,2	20,6
Montant brut	**52 139,2**	**54 018,6**	**57 444,7**	**3 426,1**	**6,3**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 728,6	2 708,4	2 597,5	(110,9)	(4,1)
Montant net	**49 410,6**	**51 310,2**	**54 847,2**	**3 537,0**	**6,9**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	205,8	308,7	160,1	(148,6)	(48,1)
Total	**52 345,0**	**54 327,3**	**57 604,8**	**3 277,5**	**6,0**

Ressources humaines[a]

	Contingents	*Police des Nations Unies*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents des services généraux recrutés sur le plan national*	*Emplois de temporaire*[b]	*Volontaires des Nations Unies*[c]	*Personnel fourni par des gouvernements*	*Total*
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2022/23	–	–	4	–	–	–	–	–	4
Effectif proposé 2023/24	–	–	4	–	–	–	–	–	4
Composantes									
Affaires politiques et civiles									
Effectif approuvé 2022/23	–	–	13	7	13	1	–	–	34
Effectif proposé 2023/24	–	–	14	7	13	1	–	–	35
Composante militaire									
Effectif approuvé 2022/23	834	–	2	–	1	–	–	–	837
Effectif proposé 2023/24	834	–	2	–	1	–	–	–	837
Police des Nations Unies									
Effectif approuvé 2022/23	–	69	1	–	1	–	–	–	71
Effectif proposé 2023/24	–	69	1	–	1	–	–	–	71
Appui									
Effectif approuvé 2022/23	26	–	19	–	100	1	–	–	146
Effectif proposé 2023/24	26	–	19	–	100	1	–	–	146
Total									
Effectif approuvé 2022/23	860	69	39	7	115	2	–	–	1 092
Effectif proposé 2023/24	860	69	40	7	115	2	–	–	1 093
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[c] Inclut les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 janvier 2024, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2674 (2023).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer la paix et la sécurité à Chypre et le retour à une situation normale.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante Affaires politiques et civiles, composante militaire, composante Police des Nations Unies et composante Appui), dont chacune découle du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de 2022/23 est analysée pour chaque composante.

5. Le quartier général de la Force et l'état-major du secteur 2 se trouvent à Nicosie, tout comme le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force. Les états-majors des secteurs 1 et 4 sont respectivement à Skouriotissa et Famagouste. La Force fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services organiques, aux contingents et aux membres de la police des Nations Unies déployés dans ses principaux états-majors de secteur, ainsi que dans 6 camps, 12 bases de patrouille et postes d'observation et 8 postes de la police des Nations Unies répartis sur l'île.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Dans sa résolution 2674 (2023), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives axées sur les résultats et de le tenir informé de l'évolution de la situation, en fonction des besoins. Dans la même résolution, il a demandé instamment aux parties de redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement durable, global et juste fondé sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme le prévoyaient ses résolutions sur la question, notamment le paragraphe 4 de sa résolution 716 (1991). L'absence de négociations destinées à parvenir à un règlement global de la question chypriote et le manque de dialogue et de coopération entre les deux communautés ont provoqué un regain de tension. De nouvelles violations du cessez-le-feu à l'intérieur et autour de la zone tampon ainsi que des violations du statu quo dans les zones à statut spécial ont été signalées.

7. La nécessité de poursuivre l'action menée pour créer un climat de confiance entre les deux communautés s'est faite plus pressante, ce qui devrait intensifier les

attentes et les exigences qui pèsent sur la Force concernant l'instauration de cette confiance.

8. Faute d'une communication directe et continue entre les parties et conformément aux décisions prises par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2646 (2022) et 2674 (2023), la Force continuera d'appuyer la liaison et le dialogue avec les parties dans toutes les composantes, y compris les échanges intercommunautaires visant à maintenir la stabilité et le calme, contribuant ainsi à créer des conditions propices à la signature d'un éventuel accord.

9. Dans sa résolution 2674 (2023), le Conseil de sécurité a déploré vivement l'absence de progrès s'agissant de la création d'un mécanisme efficace en vue de contacts militaires directs entre les deux parties et tous les acteurs concernés, engagé les parties et les autres acteurs concernés à manifester un esprit de compromis et à dialoguer afin d'élaborer, avec le concours de l'UNFICYP, une proposition acceptable relative à la création d'un tel mécanisme et demandé qu'il soit mis en œuvre dans les meilleurs délais. Si les efforts qu'elle déploie pour parvenir à un accord sur l'établissement d'un mécanisme de contacts militaires directs ou d'arrangements à caractère administratif ou répressif enregistrent des avancées, la Force devra apporter aux parties et aux acteurs concernés un appui, un savoir-faire technique et des services de secrétariat, selon que de besoin.

10. Qu'elles soient autorisées ou non, les nombreuses activités civiles menées dans la zone tampon, comme les constructions non autorisées, l'agriculture et la chasse illégale, demeurent préoccupantes, car elles contribuent à exacerber les tensions, non seulement entre civils, mais aussi entre civils et forces en présence. Des troubles paraissent se produire à une fréquence semblable à celle observée pendant l'exercice budgétaire précédent. Vu le contexte politique, plusieurs de ces troubles ont été portés à l'attention des dirigeants politiques. Il a été fait usage efficacement des médias pour sensibiliser la population et ainsi réduire les tensions entre les parties. La Force est tenue d'intervenir régulièrement pour stabiliser puis réduire le niveau de tension en employant une approche associant les différentes composantes. Il importera particulièrement de comprendre le point de vue des populations locales et d'assurer, au niveau local, une liaison efficace et coordonnée entre les civils et les militaires pour apaiser ces tensions, maintenir le calme et la stabilité dans la zone et préserver l'intégrité de la zone tampon au moyen de patrouilles militaires et de patrouilles de police, et d'activités de liaison, de dialogue et de coordination.

11. La Force appuiera les mesures de confiance visant à créer des conditions propices à la reprise d'un processus de règlement viable, y compris la facilitation des travaux de six comités techniques, ainsi que les mesures ponctuelles négociées avec les parties. Elle continuera de collaborer étroitement avec les forces opposées pour faire en sorte que les tensions demeurent faibles et pour faire face aux problèmes de sécurité associés aux champs de mines et aux zones présumées dangereuses à Chypre. Elle continuera d'encourager les parties à déminer les 29 champs de mines restants, dont 4 dans la zone tampon, et 9 zones potentiellement dangereuses, afin de susciter la confiance dans le processus de paix et de parvenir à une Chypre sans mines.

12. Dans sa résolution 2674 (2023), le Conseil de sécurité a demandé aux dirigeants d'aider davantage la société civile à participer aux efforts de paix et de lui garantir un rôle véritable, en particulier en renforçant la participation des organisations de femmes et de jeunes au processus. L'UNFICYP continuera d'apporter son soutien à la société civile, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, et tirera parti de sa structure décentralisée pour élargir ses contacts et renforcer sa collaboration avec les organisations locales en dehors de Nicosie. Les activités menées auprès de ces organisations se poursuivront parallèlement aux travaux de la Section des affaires civiles, qui s'attachera à cartographier la zone tampon, à évaluer les demandes, à

délivrer des permis et à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la tenue de réunions sur les questions religieuses.

13. Dans sa résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait que les femmes participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées. Dans la même résolution, il s'est déclaré prêt à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix, et a prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante Femmes. Dans sa résolution 2674 (2023), le Conseil de sécurité a déploré que les organisations de femmes et les jeunes ne participent toujours pas de manière véritable au processus de règlement. De plus, dans la même résolution, il a demandé aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police d'appliquer les dispositions de la résolution 2538 (2020) et de toutes les autres résolutions portant sur la réduction des obstacles à la participation des femmes à tous les niveaux et dans toutes les fonctions dans les opérations de maintien de la paix et à l'accroissement de cette participation, notamment en garantissant aux femmes un environnement de travail sûr, favorable et qui tienne compte des questions de genre dans le cadre des opérations de maintien de la paix. À cet égard, l'UNFICYP continuera de mettre en œuvre le mandat sur l'intégration des questions de genre tel qu'énoncé dans la politique de l'Administration sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et s'emploiera à favoriser une participation pleine, véritable et effective des femmes aux processus de paix et aux processus politiques.

14. Du fait de l'importance que le Conseil de sécurité a accordée à cette question dans sa résolution 2674 (2023), la Force redoublera d'efforts pour assurer la participation véritable des femmes à tous les aspects du processus de paix et pour rapprocher un plus large éventail de femmes parties prenantes des deux côtés.

15. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance continuera d'être utilisé régulièrement pour planifier, évaluer, adapter et renforcer les opérations en vue d'améliorer l'exécution des activités prescrites, ainsi que pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats. La Force continuera d'utiliser les données et les analyses du Système ainsi que d'autres données, notamment celles générées par le module Application de pilotage stratégique, pour élaborer et visualiser les stratégies et assurer un suivi des résultats, et pour mieux montrer aux États Membres, notamment dans les rapports du Secrétaire général et lors des séances d'information du Conseil de sécurité, en quoi elle contribue à l'évolution de la situation et les difficultés auxquelles elle se heurte.

Activités d'appui de la mission

16. La composante Appui continuera de fournir les services logistiques et administratifs et les services de sécurité nécessaires à l'exécution du mandat de la Force. Les hypothèses principales sur lesquelles reposeront les opérations et les plans de la Force pendant l'exercice 2023/24 sont les mêmes que pour les exercices précédents, à savoir que celle-ci disposera des ressources dont elle a besoin pour exécuter pleinement et efficacement son mandat et qu'elle prendra des initiatives visant à accroître les gains d'efficacité dans la mesure du possible.

17. En ce qui concerne son engagement constant à réduire son empreinte écologique conformément à la stratégie environnementale de l'Administration, la Force continuera d'investir dans les énergies propres et renouvelables, grâce à l'installation envisagée d'une centrale solaire photovoltaïque dans le secteur 4 au cours de l'exercice 2023/24.

18. Le projet de budget pour l'exercice 2023/24 prévoit des crédits pour la construction, dans la zone tampon, d'un bâtiment préfabriqué où seront transférées les opérations de la Force vu le risque pour la sécurité de son personnel, qui travaille actuellement au rez-de-chaussée de l'hôtel Ledra Palace. Le projet proposé s'inscrit dans la continuité du transfert du personnel militaire depuis les étages supérieurs de l'hôtel vers la zone protégée par les Nations Unies, opéré au cours de l'exercice 2018/19 en raison du risque résurgent d'incendie et de la détérioration de l'état du bâtiment. La corrosion de la charpente métallique et la carbonatation du béton ont en effet réduit de manière irréversible l'intégrité structurelle de l'hôtel. Le bâtiment ne satisfait pas non plus aux normes de conception parasismique du pays hôte et présente donc un risque pour la sûreté et la sécurité du personnel de la Force. L'installation préfabriquée qu'il est proposé de construire abritera des bureaux et une cuisine pour les contingents et le personnel de la police des Nations Unies, ainsi qu'une salle de réunion où pourront avoir lieu les activités bicommunautaires réunissant les deux communautés chypriotes.

19. La Force continuera de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel militaire, policier et civil de la Force en amorçant la deuxième phase (sur un total de quatre) du projet d'amélioration des aires de poser d'hélicoptère dans la zone tampon.

20. En ce qui concerne les transports terrestres, la Force continuera de mettre en œuvre son plan quinquennal de remplacement des véhicules appartenant à l'ONU, qui en est à sa deuxième année. Elle procédera ainsi au remplacement de 13 véhicules légers de transport de passagers, 4 minibus, 1 véhicule à usage spécial et 2 véhicules spécialisés pendant l'exercice 2023/24. Les 20 véhicules concernés ne sont plus disponibles pour opérations et présentent des risques pour la sécurité du personnel de la Force en raison de leur état dégradé et de leur kilométrage élevé.

21. En ce qui concerne les communications et l'informatique, la Force continuera de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de visualisation de la situation opérationnelle commune à l'échelle mondiale. Elle continuera en outre d'élargir l'actuel réseau de télévision en circuit fermé en installant des systèmes de caméras supplémentaires dans des sites opérationnels critiques répartis dans l'ensemble de la zone tampon de façon à faciliter la surveillance des activités non autorisées. La Force modernisera et remplacera les caméras de télévision en circuit fermé dont la durée de vie est dépassée à divers endroits. Elle remplacera aussi les systèmes d'accès installés sur les portes de l'ensemble des bureaux et procédera à l'entretien des équipements de prévention des incendies.

22. L'effectif civil proposé fait apparaître une augmentation globale d'un poste qui tient au fait qu'il est proposé de créer un poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) au Bureau du Conseiller principal.

23. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Force pour l'exercice 2023/24 fait apparaître une augmentation des dépenses prévues qui tient principalement à l'accroissement des coûts liés aux éléments suivants : a) le projet de transfert des opérations de la Force de l'hôtel Ledra Palace à une installation préfabriquée située dans la zone tampon, compte tenu du risque pour la sécurité du personnel ; b) les traitements du personnel recruté sur le plan international et les dépenses communes de personnel ; c) le remplacement des véhicules appartenant à l'ONU ayant dépassé leur durée de vie utile ; d) le fret et le déploiement du matériel appartenant aux contingents (déploiement d'un hélicoptère supplémentaire) ; e) les carburants et lubrifiants, les cours mondiaux ayant augmenté ; f) l'ajustement des taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/276. L'augmentation est en partie compensée par une diminution des dépenses liées à la baisse des coûts relatifs : a) aux rations alimentaires et aux indemnités de subsistance (missions)

accordées aux militaires et aux membres du personnel de police des Nations Unies ; b) aux traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national ; c) aux services d'entretien, en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis.

24. Au cours de l'exercice 2023/24, la Force continuera d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap afin d'assurer une approche intégrée de cette question dans tous les volets de ses opérations.

C. Coopération au niveau régional

25. La Force continuera de coordonner ses activités avec celles d'autres missions des Nations Unies présentes dans la région, dont la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

26. Sous la coordination de la Section régionale des technologies, la FINUL fournit à l'UNFICYP des services de gestion stratégique aux fins de la coordination et de la prestation de services technologiques conformes aux directives du Siège de l'ONU, l'objectif étant de réduire les disparités de services, de faire des économies d'échelle et d'éliminer le chevauchement d'activités entre les missions de maintien de la paix présentes dans la région. La Force participera à des initiatives régionales de formation afin de garantir l'exécution à moindres frais des programmes communs. En outre, elle demandera de l'aide à la FINUL, selon que de besoin, en ce qui concerne la fourniture de conseils sur le VIH/sida et les questions de déontologie et de discipline, dans le cadre d'initiatives de coopération régionale réunissant des missions géographiquement proches, et notamment d'activités de prévention (séances d'information à l'entrée en service et cours obligatoires en matière de déontologie et de discipline), axées principalement sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du harcèlement sexuel et de la fraude, ainsi que de formations ciblées organisées au titre de la stratégie de prévention des comportements répréhensibles.

27. Pendant l'exercice 2023/24, la Force continuera de bénéficier du soutien du Bureau d'appui commun de Koweït, où un agent des services généraux a été détaché, pour le traitement des états de paie de son personnel recruté sur le plan national et de ses agents en tenue hors contingents et unités de police constituées.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

28. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force continuera de diriger et de coordonner les différents éléments de l'équipe de pays des Nations Unies à Chypre, à savoir les bons offices du Secrétaire général à Chypre, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et le Comité des personnes disparues à Chypre, dans le dessein commun de créer un climat propice à l'instauration de la paix.

29. La Force continuera d'aider le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force dans son rôle de Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général pour Chypre. Lorsqu'il y aura lieu, elle apportera un soutien technique et logistique au Bureau du Conseiller spécial, aux groupes de travail et aux autres groupes d'experts

chargés d'examiner les questions d'intérêt commun, ainsi qu'un appui en matière de médias et de communications.

30. En outre, la Force continuera de collaborer avec les acteurs internationaux intervenant à Chypre, notamment l'Union européenne.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

31. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

32. Le Représentant spécial du Secrétaire général/Chef de la Force et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*VNU*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*SM*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général													
Effectifs approuvés 2022/23	1	–	1	1	1	4	–	–	–	–	–	–	4
Effectifs proposés 2023/24	1	–	1	1	1	4	–	–	–	–	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 1 : affaires politiques et civiles

33. La Force continuera de maintenir le calme à l'intérieur et autour de la zone tampon, notamment en renforçant ses capacités de liaison et de dialogue et en veillant à ce que ses composantes se coordonnent efficacement, ce qui l'aidera à régler les problèmes entre les deux communautés, à désamorcer les tensions afin d'atténuer les violations éventuelles du cessez-le-feu et à rapprocher les deux communautés, contribuant ainsi à créer un environnement propice à un processus politique renouvelé. Il demeurera prioritaire de mieux faire connaître les activités intercommunautaires, car ce travail renforce l'autorité de la Force.

34. En application de la résolution 2674 (2023) du Conseil de sécurité et de ses résolutions antérieures, la Force continuera d'appuyer les activités et les échanges intercommunautaires en assurant la liaison entre les représentants de la société civile chypriote grecque et chypriote turque et d'autres intervenants. Elle continuera de favoriser la prise en main au niveau local de ces activités intercommunautaires en veillant à ce que les représentants de la société civile continuent de les diriger, de

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

manière à garantir leur pérennité. Elle s'efforcera d'obtenir des parties qu'elles coopèrent plus étroitement afin de mettre en œuvre les mesures de confiance existantes et nouvelles, notamment le déminage de 29 champs de mines (dont 4 dans la zone tampon), et d'accroître la participation de la société civile au processus de paix. Elle continuera également de fournir une aide humanitaire aux membres des deux communautés, selon que de besoin.

35. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour faire en sorte que les hauts responsables soient bien informés et puissent intervenir lorsque la situation sur le terrain l'exige, le Centre d'analyse conjointe de la mission continuera d'informer en temps voulu le personnel et les dirigeants de la Force des activités menées dans les deux communautés. En outre, il fera des analyses et des évaluations prévisionnelles, en consultant divers interlocuteurs externes et en collaborant étroitement avec d'autres composantes, ainsi qu'avec la mission de bons offices du Secrétaire général et les organismes des Nations Unies présents à Chypre.

36. Dans la droite ligne de la mission de bons offices du Secrétaire général et de son approche intégrée à l'égard de la Force, cette dernière continuera d'appuyer le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force, qui est le Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général pour Chypre, dans les efforts qu'il mène pour favoriser le dialogue et, le cas échéant, la poursuite des négociations entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs et leurs représentants. La Force apportera également son concours à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre dans les domaines suivants : politique générale et maintien de la paix ; questions de genre ; communication stratégique ; soutien logistique et administratif ; facilitation des comités techniques.

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.1 Maîtrise des tensions entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque dans la zone tampon par l'instauration d'un environnement propice au processus de paix	1.1.1 Réduction du nombre de problèmes exigeant une prise en charge au niveau politique avec les parties, selon les cas (2021/22 : 16 ; 2022/23 : 15 ; 2023/24 : 15)
	1.1.2 Nombre de permis octroyés dans le cadre de la gestion des activités civiles dans la zone tampon (2021/22 : 2 025 ; 2022/23 : 2 000 ; 2023/24 : 2 000)

Produits

- Suivi et établissement de rapports mensuels sur les activités civiles et incidents impliquant des civils enregistrés dans la zone tampon
- Activités de liaison et dialogue quotidiens avec les autorités concernées et la population civile en vue de promouvoir le respect des procédures de la Force concernant l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles et de régler les problèmes qui surviendraient
- Fourniture de 80 avis juridiques sur des questions liées à l'exécution du mandat de la Force et aux activités civiles dans la zone tampon, notamment dans le cadre d'activités de liaison menées auprès de la police et des autorités judiciaires locales concernant les poursuites engagées contre des civils pour des violations de la zone tampon
- Organisation, sur une base mensuelle, de campagnes de sensibilisation et d'activités de communication concernant le mandat de la Force, en vue de promouvoir le respect des règles, règlements et directives de cette dernière concernant la zone tampon

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.2 Atténuation des tensions que la division de l'île fait naître dans des domaines clés par la création de possibilités de coopération et la conduite d'activités de renforcement de la confiance	1.2.1 Règlement de toutes les questions soulevées par les communautés minoritaires de l'une et l'autre partie 1.2.2 Maintien des mécanismes chargés d'atténuer les tensions entre les parties et de régler des questions concernant l'ensemble de l'île (nombre de mécanismes) (2021/22 : 28 ; 2022/23 : 9 ; 2023/24 : 9) 1.2.3 Confirmation du déminage des champs de mine dans la zone tampon (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 4 ; 2023/24 : 4)

Produits

- Soutien à la mise en œuvre des mesures de confiance existantes ou nouvelles, poursuite des activités visant à faciliter les travaux des comités techniques et fourniture d'un appui accru aux fins de l'application des décisions de ces derniers, et facilitation des négociations dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général, selon qu'il convient
- Conduite de visites hebdomadaires auprès de Chypriotes grecs et de maronites de la partie nord et d'échanges avec eux
- Facilitation, sur une base hebdomadaire et grâce à un dialogue et à des contacts avec les autorités compétentes et des groupes de la société civile de part et d'autre, de pèlerinages et autres manifestations religieuses ou culturelles dans des lieux situés des deux côtés de l'île ou dans la zone tampon, selon que de besoin
- Réunions et échanges mensuels avec les autorités compétentes pour régler les questions liées, entre autres, au logement, à l'aide sociale, à l'éducation, à la justice et à l'emploi intéressant les Chypriotes turcs de la partie sud
- Contacts quotidiens avec les autorités centrales aux fins du règlement des problèmes rencontrés par les deux communautés, notamment dans les domaines éducatif, culturel, religieux et environnemental
- Visites mensuelles des lieux de détention et observation de procédures judiciaires, des deux côtés de l'île, afin de contrôler le bien-être et les conditions de détention (notamment la non-discrimination) des prisonniers et détenus issus de minorités
- Collaboration mensuelle avec les représentants concernés des deux parties pour offrir un soutien au déminage des champs de mines dans la zone tampon et encourager les progrès vers une Chypre sans mines

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.3 Création d'occasions de renforcer et d'améliorer les rapports intercommunautaires et la participation de la société civile au processus de paix	1.3.1 Augmentation du nombre de manifestations sociales et culturelles, de réunions politiques et de réunions avec la société civile organisées sous l'égide de la Force, qui contribuent à renforcer la confiance, les relations intercommunautaires et le mouvement en faveur de la paix sur l'île (2021/22 : 445 ; 2022/23 : 550 ; 2023/24 : 600) 1.3.2 Prise en compte systématique des questions de genre dans les travaux des organisations de la société civile et dans le cadre d'autres activités liées au processus de paix, et augmentation de la participation des femmes à ce processus grâce à l'appui fourni par la Force (nombre d'organisations concernées) (2021/22 : 23 ; 2022/23 : 40 ; 2023/24 : 40)

Produits

- Collecte bisannuelle d'informations sur les perceptions de la population locale, notamment des représentants communautaires, des femmes et des jeunes, l'objectif étant de promouvoir un dialogue et des interactions intercommunautaires plus ciblés
- Activités hebdomadaires de facilitation d'événements intercommunautaires, notamment par l'intermédiaire de réunions préparatoires
- Échanges hebdomadaires avec les autorités compétentes et les représentants de la société civile, notamment celles et ceux qui défendent l'égalité des sexes et les droits des femmes, les donateurs et la communauté diplomatique, afin d'élargir et de renforcer la confiance, les rapports intercommunautaires et les activités conjointes
- Organisation de 60 réunions, ateliers ciblés et manifestations thématiques devant favoriser la participation pleine et effective des femmes aux efforts globaux déployés en faveur de la paix et de la sécurité, notamment en facilitant l'organisation d'activités intercommunautaires axées sur l'égalité des genres, en coopération avec la société civile et le corps diplomatique
- Organisation de 35 réunions, ateliers et activités thématiques en coordination avec la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre, en vue de renforcer la participation des femmes à des activités visant à promouvoir le processus de paix
- Diffusion de 1 000 points d'information quotidiens via les outils numériques, afin de promouvoir les réunions, les manifestations et activités ; facilitation de la tenue de journées internationales contribuant à renforcer la confiance, les relations intercommunautaires et le mouvement en faveur de la paix sur l'île
- Organisation de 50 présentations de fond, 50 entretiens et 25 visites de membres des médias et publication de 12 déclarations à la presse en vue de renforcer la capacité de la Force de contribuer au travail des médias des deux communautés et de la presse internationale

Réalisation escomptée	*Indicateur de succès*
1.4 Amélioration de la compréhension des facteurs influant sur l'exécution du mandat de la Force au moyen des travaux du Centre d'analyse conjointe de la mission	1.4.1 Publication, par le Centre d'analyse conjointe de la mission et à l'intention des dirigeants de la Force, de rapports analytiques sur les affaires politiques et civiles, les questions de sécurité ainsi que d'autres faits nouveaux susceptibles d'influer sur le contexte politique et opérationnel dans lequel intervient la Force (2021/22 : 15 ; 2022/23 : 12 : 2023/24 : 12)

Produits

- Établissement de 12 produits analytiques et évaluations prévisionnelles en vue de faciliter la prise de décisions au niveau de la direction de la mission et la gestion du plan de collecte d'informations à l'échelle de la mission
- Suivi et analyse quotidiens des faits nouveaux concernant la situation politique, les conditions de sécurité et la situation socioéconomique, et de l'évolution de la situation à l'échelle régionale et dans la zone tampon
- Identification des risques qui pèsent sur l'exécution du mandat de la mission et des occasions de renforcer les liens entre les communautés et établissement de rapports à ce sujet, sur une base mensuelle
- Collecte quotidienne et analyse trimestrielle de données, notamment de données géospatiales devant faciliter l'analyse des tendances et la planification

Facteurs externes

Les deux parties coopèrent pour créer les conditions propices à l'amélioration des relations et à la reprise des pourparlers.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Affaires politiques et civiles)

Catégorie	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*			*VNU*			
Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*SM*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Bureau du (de la) Conseiller(ère) principal(e)													
Effectifs approuvés 2022/23	–	1	4	–	1	6	1	2	3	–	–	–	9
Effectifs proposés 2023/24	–	1	4	1	1	7	1	2	3	–	–	–	10
Variation nette (voir tableau 3)	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**		**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Emplois de temporaire approuvés[a] 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés[a] 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel													
Effectifs approuvés 2022/23	–	1	5	–	1	7	1	2	3	–	–	–	10
Effectifs proposés 2023/24	–	1	5	1	1	8	1	2	3	–	–	–	11
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Section des affaires civiles													
Effectifs approuvés 2022/23	–	–	3	1	1	5	6	10	16	–	–	–	21
Effectifs proposés 2023/24	–	–	3	1	1	5	6	10	16	–	–	–	21
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de l’information													
Effectifs approuvés 2022/23	–	–	1	1	–	2	–	1	1	–	–	–	3
Effectifs proposés 2023/24	–	–	1	1	–	2	–	1	1	–	–	–	3
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Personnel civil													
Effectifs approuvés 2022/23	–	1	8	2	2	13	7	13	20	–	–	–	33
Effectifs proposés 2023/24	–	1	8	3	2	14	7	13	20	–	–	–	34
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Emplois de temporaire approuvés[a] 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés[a] 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Catégorie	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*			*VNU*			
Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*SM*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Total (emplois de temporaire inclus)													
Effectifs approuvés 2022/23	–	1	9	2	2	14	7	13	20	–	–	–	34
Effectifs proposés 2023/24	–	1	9	3	2	15	7	13	20	–	–	–	35
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette d'un poste et maintien d'un emploi de temporaire

Bureau du (de la) Conseiller(ère) principal(e)

Tableau 3
Ressources humaines : Bureau du (de la) Conseiller(ère) principal(e)

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
Emploi de temporaire	–	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	Maintien	
Poste	+1	P-2	Analyste de données (adjoint(e) de 1re classe)	Création	
Variation nette	**+1**		(voir tableau 2)		

37. Les postes approuvés pour le Bureau du (de la) Conseiller(ère) principal(e) sont au nombre de neuf : un(e) conseiller(ère) principal(e) (D-1), un(e) analyste principal(e) de l'information (Affaires politiques) et Chef du Centre d'analyse conjointe de la mission (P-5), un(e) spécialiste des questions politiques (P-4), un(e) spécialiste de la planification des missions (P-4), un(e) juriste (P-4), un(e) assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile), un(e) juriste adjoint(e) de 1re classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), deux assistant(e)s d'information (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et un emploi de spécialiste de la gestion des programmes (P-4). Le Bureau est chargé de superviser et de coordonner les travaux de la Section des affaires politiques et de la Section des affaires juridiques de la Force. Le (la) Conseiller(ère) principal(e) supervise et coordonne également les travaux du Bureau de l'information et de la Section des affaires civiles. Il (elle) a en outre pour responsabilité de coordonner les travaux de toutes les composantes de la Force au nom du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Chef de la Force, ainsi que des questions courantes dont s'occupe l'équipe de pays des Nations Unies. Il (elle) supervise enfin la planification des activités de la Force.

38. À cet égard, il est proposé de maintenir un emploi de temporaire, comme indiqué dans le tableau 3, afin de poursuivre les fonctions de direction du programme de lutte antimines de la Force. Le (la) spécialiste de la gestion de programme est chargé(e) de faciliter l'appui aux mesures militaires de renforcement de la confiance et de veiller à ce que toute activité de déminage des champs de mines convenue par les parties et les parties concernées dans la zone tampon soit réalisée conformément aux normes

internationales. Il (elle) donne des conseils sur les possibilités de remise à disposition de zones présumées dangereuses dans le cadre des paramètres du processus de paix ; appuie les actions de sensibilisation menées par les responsables de la mission afin d'encourager les deux parties à déminer les 20 champs de mines restants et les 9 zones présumées dangereuses et à assurer une Chypre sans mines ; assure la définition du programme et de la réponse à toute menace explosive ; contribue à l'entretien et à la surveillance des champs de mines dans la zone tampon ; veille à ce que le Comité des personnes disparues mène ses activités médico-légales dans la zone tampon en toute sécurité (et uniquement dans des zones exemptes de mines) ; et organise des formations pour faire prendre conscience des risques liés aux mines et aux restes explosifs de guerre et favoriser la protection de la Force.

39. L'analyse des données est l'une des capacités prioritaires dont le personnel doit être doté pour que l'Organisation des Nations Unies devienne une organisation entièrement axée sur les données, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout. Pour ce faire, le personnel doit être capable d'utiliser et de gérer les données de manière responsable pour favoriser la prise de décisions et la mise en place de mesures éclairées. L'analyse et la gestion des données constituent une fonction essentielle de toutes les composantes de la Force et un élément clé pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie d'exploitation des données aux fins de la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies dans l'ensemble de la Force.

40. La Stratégie d'exploitation des données a été liée aux objectifs stratégiques de la Force après que celle-ci a été désignée pour piloter le déploiement de Unite Aware et l'élaboration d'un plan d'action connexe. À cet égard, la Force requiert les compétences spécialisées, le soutien et l'engagement actif d'un personnel dévoué possédant une expertise en analyse de données. En outre, la Force doit également être en mesure de convertir les données brutes en informations et réflexions pertinentes afin d'améliorer la prise de décision dans toutes les composantes.

41. La capacité spécialisée d'analyse des données est essentielle pour que la Force puisse travailler avec les gestionnaires de programmes et les dirigeants afin d'identifier les possibilités d'amélioration, de recommander des changements à apporter aux systèmes et d'établir des stratégies de gouvernance des données. Elle permettra de créer des rapports à l'intention de l'administration, dans lesquels seront mis en évidence des tendances, des schémas et des projections à l'aide de données pertinentes, ainsi que des rapports visant à aider les parties prenantes de la Force à prendre des décisions sur la base de faits et de tendances.

42. C'est dans ce contexte qu'il est proposé (voir tableau 3) de créer un poste, dont le (la) titulaire aura les compétences nécessaires pour aider la direction de la mission à élaborer et à mettre en œuvre des outils et des pratiques efficaces de gestion des données. Au sein de la Force, l'analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) aidera également les responsables de projet à collecter des données afin de mettre en place une collecte systématique et une analyse axée sur les données pour améliorer la prise de décision et la veille stratégique.

Composante 2 : composante militaire

43. Au cours de l'exercice 2023/24, la composante militaire de la Force continuera de donner la priorité aux activités visant à maintenir le calme et la stabilité dans la zone tampon afin de favoriser la création de conditions propices aux négociations. Des activités de liaison et de dialogue avec les forces en présence seront menées à tous les niveaux pour prévenir les violations du statu quo militaire et y remédier. La priorité demeurera d'empêcher toute détérioration des conditions de sécurité, qui risquerait de nuire au processus politique. Les officiers militaires chargés du dialogue

et de la continuité dans les secteurs continueront de renforcer la collaboration, de mieux apprécier la situation et de préserver les connaissances de la structure organisationnelle, de façon à maintenir et à développer les mesures de renforcement de la confiance, y compris l'évacuation des positions et l'apaisement des tensions le long des lignes de cessez-le-feu. Pour favoriser la réalisation de ces objectifs, la Force accroîtra le nombre de réunions de liaison, un regain de priorité étant accordé à ces mesures de renforcement de la confiance.

44. La Force continuera de s'acquitter de ses tâches relatives au maintien des lignes de cessez-le-feu et à l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies en poursuivant la mise en place de ses patrouilles motorisées et en faisant preuve de souplesse opérationnelle. Elle continuera également de s'employer à réduire les tensions entre les forces en présence et d'appliquer de manière équitable les directives figurant dans l'aide-mémoire établi en 2018, qui énonce les règles d'accès et d'utilisation de la zone tampon. Elle continuera d'examiner l'efficience et l'efficacité de sa composante militaire afin de mieux appuyer ses activités de maintien de la paix et d'atteindre les objectifs énoncés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028. La composante militaire continuera d'apporter son soutien aux composantes Police et Affaires civiles de la Force et à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre. La Force continuera de promouvoir l'initiative du Représentant spécial du Secrétaire général/Chef de la Force tendant à renforcer l'intégration de toutes les composantes et d'y participer activement.

45. Le Force continuera de mettre en œuvre des mesures d'intégration et d'entente entre composantes avec la police des Nations Unies et son bureau des affaires civiles. Toutes les opérations seront donc planifiées et menées selon une approche intégrée ou associant les différentes composantes avec la police des Nations Unies et le bureau des affaires civiles. La composante Appui de la mission en a assuré l'unité. La Force continuera d'élaborer et de pérenniser sa politique intégrée visant à atteindre ses objectifs. Elle conduira des évaluations de la performance et d'autres évaluations, et organisera des formations et des exercices pour épauler les opérations de maintien de la paix qui facilitent l'exécution pleine et efficace des mandats.

Réalisation escomptée	*Indicateur de succès*
2.1 Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies	2.1.1 Maintien du nombre de violations du cessez-le-feu à son minimum (2021/22 : 507 ; 2022/23 : 250 ; 2023/24 : 250)

Produits

- 79 532 jours-personne de patrouille motorisée, dont 70 824 jours-personne de patrouille (3 personnes par patrouille × 454 patrouilles par semaine × 52 semaines) ; 5 200 jours-personne de patrouille conjointe avec la police des Nations Unies (2 personnes par patrouille × 50 patrouilles par semaine × 52 semaines) ; 676 jours-personne de patrouille conjointe avec le Bureau intégré de la coordination des activités civiles dans le secteur (1 personne par patrouille × 13 patrouilles par semaine × 52 semaines) ; 2 832 jours-personne de patrouille aérienne (4 personnes par patrouille × 59 patrouilles par mois × 12 mois)
- 5 408 jours-personne de patrouille motorisée effectuée par le groupe des observateurs militaires et des officiers de liaison, dont 1 560 dans le secteur 1 (2 personnes par patrouille × 15 patrouilles par semaine × 52 semaines) ; 1 560 dans le secteur 2 (2 personnes par patrouille × 15 patrouilles par semaine × 52 semaines) ; 2 288 dans le secteur 4 (2 personnes par patrouille × 22 patrouilles par semaine × 52 semaines)
- 12 078 jours-personne de service en poste d'observation permanent (11 postes × 1 personne par poste × 3 roulements × 366 jours)
- 366 jours-personne de service en poste d'observation de jour (1 poste × 1 personne × 366 jours)

- 23 725 jours-personne de service pour assurer la sécurité des installations des Nations Unies dans 6 camps, dont 2 928 dans le secteur 1, aux camps San Martin et Roca (2 personnes × 2 camps × 2 roulements × 366 jours) ; 2 928 dans le secteur 2, à la caserne Wolseley (8 personnes × 366 jours) ; 4 392 dans le secteur 4, aux camp Général Stefanik et au camp Pribina (3 personnes × 2 camps × 2 roulements × 366 jours) ; 13 542 dans la zone protégée par les Nations Unies (37 personnes × 366 jours)
- 1 060 heures de patrouille et d'appui aériens (88,3 heures de vol par mois × 12 mois) sur toute la longueur de la zone tampon
- 24 603 contacts quotidiens de liaison avec les forces en présence, à tous les niveaux, sur les questions concernant la zone tampon, se répartissant comme suit : 5 052 au quartier général de la Force (31 contacts par semaine × 52 semaines × 3 officiers de liaison ; 58 contacts par an avec le (la) commandant(e) de la force et 158 contacts par an avec le (la) chef d'état-major) et 19 602 au niveau des secteurs (51 contacts × 366 jours, 18 activités préalablement annoncées par semaine × 52 semaines)
- 47 580 jours-personne de service dans une section de réserve d'intervention rapide, dont 6 588 jours-personne de service dans une section de réserve en position d'astreinte à 30 minutes (9 personnes × 366 jours au Secteur 1 et 9 personnes × 366 jours au Secteur 2) ; 5 856 jours-personne de service dans une section de réserve en position d'astreinte à 60 minutes (8 personnes × 366 jours au Secteur 1 et 8 personnes × 366 jours au Secteur 2) ; 17 568 jours-personne de service à la Réserve d'intervention du commandement de la Force en position d'astreinte à 3 heures (16 personnes × 3 secteurs × 366 jours) ; 5 856 jours-personne de service à la force de réaction rapide dans le Secteur 4 en position d'astreinte à 30 minutes (16 personnes × 366 jours) ; 5 856 jours-personne à la Réserve mobile de la Force en position d'astreinte à 90 minutes (16 personnes × 366 jours) ; 5 856 jours-personne à la Réserve mobile de la force en position d'astreinte à 4 heures (16 personnes × 366 jours)
- 1 098 jours-personne dans une réserve d'intervention héliportée en position d'astreinte à 30 minutes (3 personnes × 1 hélicoptère × 366 jours) ; 3 660 jours-personne de patrouille de police militaire (5 personnes de la police militaire de la Force par patrouille × 1 patrouille longue et 1 patrouille brève par jour × 366 jours)
- Surveillance quotidienne de la zone tampon par télévision en circuit fermé, système de localisation de cibles, GPS et moyens d'observation nocturne
- 3 850 jours-personne d'appui, dont 1 250 auprès des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des missions de bons offices et des autres participants aux activités de renforcement de la confiance, de réconciliation et d'aide humanitaire et aux réunions des dirigeants et représentants des deux parties ; 150 lors de manifestations officielles ; 500 aux activités de réapprovisionnement en fournitures humanitaires ; 1 950 sous la forme d'une aide militaire lors d'événements publics, notamment de pèlerinages, de commémorations, de manifestations et de rencontres entre communautés
- Entretien et surveillance de 11 592 mètres de clôture entourant les 4 champs de mines restants dans la zone tampon ; inspection des pistes de patrouille après les épisodes de forte pluie afin de repérer d'éventuels déplacements de mines ; réalisation de constats préalables et planification de la lutte antimines afin de faciliter la poursuite du déminage dans les zones désignées par les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs comme devant être déminées en vue de la conclusion d'un accord de règlement ; réalisation de repérages non techniques sur les sites prioritaires ; directives techniques sur les engins explosifs et la gestion sans risques des munitions ; fourniture au Comité des personnes disparues à Chypre de conseils techniques quant aux engins explosifs sur les lieux de sépulture afin de permettre à ce dernier d'assurer la sécurité de son personnel et de ses opérations ; sensibilisation au danger des mines et des restes explosifs de guerre afin d'étayer les mesures de protection de la Force et les mesures de confiance et de faciliter le retour à la normale

Facteurs externes

Les forces en présence coopèrent.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)

Catégorie	*Total*
I. Contingents	
Effectifs approuvés 2022/23	834
Effectifs proposés 2023/24	834
Variation nette	–

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*VNU*			
II. Personnel civil	*SGA-SSG*	*D-2-D-1*	*P-5-P-4*	*P-3-P-2*	*SM*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Bureau du (de la) commandant(e) de la force													
Effectifs approuvés 2022/23	–	1	–	–	1	2	–	1	1	–	–	–	3
Effectifs proposés 2023/24	–	1	–	–	1	2	–	1	1	–	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I et II)													
Effectifs approuvés 2022/23	–	1	–	–	1	2	–	1	1	–	–	–	837
Effectifs proposés 2023/24	–	1	–	–	1	2	–	1	1	–	–	–	837
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 3 : police des Nations Unies

46. Au cours de l'exercice 2023/24, conformément au mandat de la Force, la composante Police continuera de contribuer au maintien de l'ordre public dans la zone tampon en s'employant avant tout à renforcer la confiance entre les deux communautés et leurs services de police respectifs et à gérer les activités civiles dans la zone tampon. Elle devra pour ce faire fournir un appui continu aux autres composantes, en intensifiant ses activités de patrouille et en continuant de mettre à profit ses relations avec les autorités et services de police et les organisations non gouvernementales des deux parties pour définir de meilleures stratégies de lutte contre la criminalité et pour faciliter au besoin les enquêtes sur les infractions commises dans la zone tampon. À cet égard, elle continuera de rechercher des moyens de promouvoir la coopération entre les autorités policières des deux parties dans les affaires pénales touchant les deux communautés. Par ailleurs, la police des Nations Unies continuera de prêter son concours à la mission de bons offices du Secrétaire général concernant l'application des mesures de confiance. En particulier, elle facilitera les réunions du Comité technique de la criminalité et des questions pénales et apportera une assistance technique aux activités des deux salles de communication mixtes, qu'elle supervisera. Elle continuera aussi de contribuer au bon fonctionnement des sept points de passage.

Réalisation escomptée	*Indicateur de succès*
3.1 Renforcement du maintien de l'ordre dans la zone tampon des Nations Unies	3.1.1 Diminution du nombre d'incidents/violations graves grâce à des mesures préventives accrues, notamment une liaison et un engagement accrus avec les services de police respectifs, les autres organismes d'application de la loi et les communautés (2021/22 : 439 ; 2022/23 : 582 ; 2023/24 : 533)

Produits

- 10 980 jours-personne de patrouille de la police des Nations Unies (2 membres de la police par équipe × 15 équipes de police × 366 jours)
- 2 562 jours-personne de surveillance des points de passage assurée par la police des Nations Unies (1 membre de la police par point de passage × 7 points de passage × 366 jours)
- 520 jours-personne d'aide humanitaire fournie par la police des Nations Unies aux Chypriotes grecs et aux maronites dans la partie nord et aux Chypriotes turcs dans la partie sud (2 membres de la police × 5 jours par semaine × 52 semaines)
- 3 952 jours-personne de contribution de la police des Nations Unies aux activités liées à la réglementation de l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles (7 membres de la police × 5 jours par semaine × 52 semaines = 1 820 ; 41 membres de la police × 1 jour par semaine × 52 semaines = 2 132)
- 312 jours-personne de contribution de la police des Nations Unies aux activités de liaison avec les autorités de police des deux parties et d'autres entités chargées du maintien de l'ordre (2 membres de la police × 3 jours de réunion par semaine × 52 semaines)
- 728 jours-personne de contribution de la police des Nations Unies à l'organisation d'escortes au point de passage de Limnitis/Yeşilırmak (2 membres de la police par jour × 7 jours par semaine × 52 semaines)
- 48 jours-personne d'assistance technique de la police des Nations Unies au Comité technique de la criminalité et des questions pénales (1 membre de la police × 1 jour de réunion par semaine × 48 semaines)
- 520 jours-personne de contribution de la police des Nations Unies aux activités de liaison et de surveillance des salles de communication mixtes de Nicosie et de Pyla (2 membres de la police × 5 jours par semaine × 52 semaines)

Facteurs externes

Les autorités policières des deux parties coopèrent.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 3 (Police des Nations Unies)

Catégorie	*Total*
I. Police des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2022/23	69
Effectifs proposés pour 2023/24	69
Variation nette	–

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			VNU			
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Bureau du Conseiller principal pour les questions de police													
Effectifs approuvés 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	1	1	–	–	–	2
Effectifs proposés 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	1	1	–	–	–	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total (I et II)													
Effectifs approuvés pour 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	1	1	–	–	–	71
Effectifs proposés pour 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	1	1	–	–	–	71
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Composante 4 : appui

47. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficience. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil et au personnel de police dans tous les sites où la Force mène des activités. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; services liés aux technologies ; santé ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres.

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
4.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables	4.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2021/22 : 91,0 % ; 2022/23 : ≥ 90,0 % ; 2023/24 : 91,0 %)
	4.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2021/22 : 2,6 % ; 2022/23 : 2,0 % ± 1 % ; 2023/24 : 7,7 % ± 1 %)
	4.1.3 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2021/22 : 44,0 % ; 2022/23 : ≥ 50,0 % ; 2023/24 : ≥ 50,0 %)
	4.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve jusqu'à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2021/22 : 87 jours civils ;

	2022/23 : ≤ 45 jours civils ; 2023/24 : ≤ 45 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)
	4.1.5 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2021/22 : 91 ; 2022/23 : 100 ; 2023/24 : 100)
	4.1.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : ≥ 85 % ; 2023/24 ≥ 85 %)
	4.1.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 :100 %)
	4.1.8 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2021/22 : 1 838 ; 2022/23 : ≥ 1 800 ; 2023/24 : ≥ 1 800)
	4.1.9 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 :100 %)
	4.1.10 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2021/22 : 99,1 % ; 2022/23 : ≥ 95,0 % ; 2023/24 : 95,0 %)
	4.1.11 Nombre mensuel d'accidents de la route (2021/22 : 3 ; 2022/23 : 3 ; 2023/24 : 3)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit en souffrance ayant été acceptées par la direction

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 4 hélicoptères
- Exécution des 1 060 heures de vol prévues par des prestataires militaires aux fins des patrouilles et des missions d'observation, de recherche et sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 4 appareils, ainsi que pour 18 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 57,6 millions de dollars, comprenant des contributions volontaires en nature chiffrées à 0,2 million de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Force, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 164 civils (40 agents recrutés sur le plan international, 122 agents recrutés sur le plan national et 2 temporaires), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 10 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 43 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 39 demandes en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et 43 demandes à des fins de formation

Installations, infrastructures et génie

- Services d'entretien et de réparation portant sur 26 installations de la mission, y compris le traitement d'un nombre annuel moyen de 2 700 demandes de services
- Exécution de 3 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris l'entretien de 75 kilomètres de route (pistes de patrouille) et de 18 sites de poser d'hélicoptères
- Exploitation et entretien de 51 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU, dont 6 stations de traitement et de purification de l'eau dans 4 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 26 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 26 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 903 069 litres de carburant (187 193 pour les opérations aériennes, 566 820 pour les transports terrestres et 149 056 pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 26 sites

Technologies

- Fourniture de 300 radios portatives, de 200 radios mobiles pour véhicules et de 47 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, de 7 centraux téléphoniques, de 34 liaisons hertziennes et de 5 terminaux de réseau satellitaire mondial à large bande, et gestion de 601 forfaits pour téléphone mobile par satellite
- Fourniture de 288 ordinateurs et de 45 imprimantes pour un effectif moyen de 301 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 202 appareils et 24 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs

- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 6 réseaux locaux et réseaux étendus dans 26 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 10 000 km^2, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 220 cartes environ
- Soutien et entretien de 450 caméras de télévision en circuit fermé dans 26 lieux/sites, y compris dans la zone tampon

Santé

- Exploitation et entretien de centres médicaux appartenant à l'ONU (3 unités médicales de niveau I ou dispensaires et 8 postes de premiers secours) et appui à des centres médicaux appartenant aux contingents (2 unités médicales de niveau I) et à des centres médicaux appartenant à l'ONU (4 unités médicales de niveau I) répartis dans 6 sites
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 8 centres médicaux (3 unités médicales de niveau III et 5 de niveau IV) répartis dans 4 sites dans la zone de la mission

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimé à 8,3 millions de dollars
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 24,5 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 929 militaires et policiers (54 officiers d'état-major, 806 membres des contingents et 69 membres de la police des Nations Unies)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 3 unités militaires réparties dans 4 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 749 membres des contingents
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen de 870 militaires et policiers
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage : 6 demandes en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et 7 demandes à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 260 véhicules appartenant à l'ONU (182 véhicules légers de transport de passagers, 45 véhicules à usage spécial, 4 ambulances, 2 véhicules blindés et 27 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés), de 23 véhicules appartenant aux contingents et de 5 véhicules de location, et fourniture de services de sécurité routière et d'autres services de transport

VIH/sida

- En collaboration avec le Groupe du VIH/sida de la FINUL, organisation de campagnes de consultation et de dépistage confidentiels du VIH, dans le cadre d'une démarche volontaire, à l'intention de toutes les catégories de personnel de la Force
- Diffusion de messages en faveur des changements sociaux et comportementaux nécessaires à la prévention du VIH, au moyen notamment de la sensibilisation, de l'éducation par les pairs, de l'information et de supports de communication à l'intention de tout le personnel de la Force

Sécurité

- Établissement, actualisation et présentation de documents essentiels relatifs à la sécurité, notamment le plan de sécurité pour le pays, les évaluations des risques de sécurité, les comptes rendus d'incident, les mises à jour et bilans relatifs à la sécurité et les rapports portant sur les opérations d'évacuation et de réception
- Mise en œuvre de mesures anti-incendie adéquates afin de garantir une intervention efficace en cas d'incendie, d'atténuer les dégâts et de prévenir les risques, dans l'ensemble des installations de l'ONU
- Délivrance de plus de 1 400 cartes d'identité des Nations Unies et de badges d'accès à la zone protégée par les Nations Unies aux différentes catégories de personnel qui doivent pouvoir accéder à cette zone et au camp des Bérets bleus
- Contrôle des conditions de sécurité au domicile du responsable désigné/chef de la Force et d'autres membres du personnel
- Coordination des services de protection rapprochée des hauts responsables de la Force et des personnalités en visite, notamment lors des manifestations organisées par la Représentante spéciale du Secrétaire général et lors de réunions
- Initiation aux questions de sécurité, formation de base à la prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel
- Organisation de séances d'information sur la sécurité incendie, sur les codes et procédures de lutte contre les incendies et sur l'utilisation des véhicules et du matériel à l'intention du personnel militaire des Nations Unies

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; des cas de force majeure, des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice et le non-respect par le Gouvernement du pays hôte des dispositions de l'accord sur le statut des forces.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Catégorie	*Total*
I. Contingents	
Effectifs approuvés pour 2022/23	26
Effectifs proposés pour 2023/24	26
Variation nette	–

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*VNU*			
II. Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*SM*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Section de la sécurité													
Effectifs approuvés 2022/23	–	–	1	–	1	2	–	3	3	–	–	–	5
Effectifs proposés 2023/24	–	–	1	–	1	2	–	3	3	–	–	–	5
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			VNU			
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Bureau du Chef de l'appui à la mission													
Équipe de collaborateurs directs du Chef de l'appui à la mission													
Effectifs approuvés 2022/23	–	1	–	1	1	3	–	3	3	–	–	–	6
Effectifs proposés 2023/24	–	1	–	1	1	3	–	3	3	–	–	–	6
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Gestion des opérations et des ressources													
Effectifs approuvés 2022/23	–	–	2	1	7	10	–	26	26	–	–	–	36
Effectifs proposés 2023/24	–	–	2	1	7	10	–	26	26	–	–	–	36
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la prestation de services													
Effectifs approuvés 2022/23	–	–	1	–	1	2	–	43	43	–	–	–	45
Effectifs proposés 2023/24	–	–	1	–	1	2	–	43	43	–	–	–	45
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[a] 2022/23	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés[a] 2023/24	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel													
Effectifs approuvés pour 2022/23	–	–	1	–	2	3	–	43	43	–	–	–	46
Effectifs proposés 2023/24	–	–	1	–	2	3	–	43	43	–	–	–	46
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Effectifs approuvés 2022/23	–	–	2	–	–	2	–	25	25	–	–	–	27
Effectifs proposés 2023/24	–	–	2	–	–	2	–	25	25	–	–	–	27
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Effectifs approuvés 2022/23	–	1	6	2	10	19	–	100	100	–	–	–	119
Effectifs proposés 2023/24	–	1	6	2	10	19	–	100	100	–	–	–	119
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			VNU			
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Emplois de temporaire approuvés[a] 2022/23	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés[a] 2023/24	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel (emplois de temporaire inclus)													
Effectifs approuvés pour 2022/23	–	1	6	2	11	20	–	100	100	–	–	–	120
Effectifs proposés pour 2023/24	–	1	6	2	11	20	–	100	100	–	–	–	120
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total (I et II)													
Effectifs approuvés pour 2022/23	–	1	6	2	11	20	–	100	100	–	–	–	146
Effectifs proposés pour 2023/24	–	1	6	2	11	20	–	100	100	–	–	–	146
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : maintien d'un emploi de temporaire

Section de la prestation de services

Tableau 7
Ressources humaines : Groupe des transports aériens

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Poste –	Service mobile	Spécialiste des opérations aériennes	Maintien	
Variation nette –				

48. Le tableau d'effectifs approuvé du Groupe des transports aériens comprend un emploi de temporaire [spécialiste des opérations aériennes (Service mobile)] et deux postes [assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) des services généraux recrut(é) sur le plan national) et assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) des services généraux recrut(é) sur le plan national)]. Le Groupe relève du (de la) Chef du pilier Prestation de services au sein de la composante Appui de la mission.

49. Il est proposé de conserver un emploi de temporaire faisant office de Chef d'unité, comme indiqué dans le tableau 7. Le Groupe des transports aériens contrôle et suit les activités aériennes de la Force, fait rapport à ce sujet et est responsable de la gestion des risques et du contrôle de la qualité de ces opérations. Le spécialiste des opérations aériennes dirige le Groupe ; fait en sorte que les services d'aviation soient sûrs, efficaces, souples et fiables à l'appui du mandat de la Force ; gère les moyens

aériens de cette dernière ; administre les activités de surveillance et de contrôle de l'infrastructure aéronautique requise, y compris l'identification et la certification des aires de poser d'hélicoptère ; collabore avec d'autres éléments de la composante Appui, tels que la Section du génie et la Section des technologies.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Dépenses 2021/22	*Montant alloué 2022/23*	*Dépenses prévues 2023/24*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) – (2)*	*(5)=(4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	20 002,8	20 518,2	21 233,9	715,7	3,5
Police des Nations Unies	2 642,5	3 430,5	3 307,1	(123,4)	(3,6)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**22 645,3**	**23 948,7**	**24 541,0**	**592,3**	**2,5**
Personnel civil				–	
Personnel recruté sur le plan international	6 691,9	6 709,7	7 342,1	632,4	9,4
Administrateurs recrutés sur le plan national	577,8	611,8	575,4	(36,4)	(5,9)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	8 196,8	8 520,6	7 769,6	(751,0)	(8,8)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	605,5	263,4	376,0	112,6	42,7
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	**16 072,0**	**16 105,5**	**16 063,1**	**(42,4)**	**(0,3)**
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–		
Consultants et services de consultants	10,8	37,7	36,8	(0,9)	(2,4)
Voyages officiels	189,8	216,2	263,7	47,5	22,0
Installations et infrastructures	6 069,4	6 720,9	8 286,5	1 565,6	23,3
Transports terrestres	2 622,2	1 696,5	2 335,3	638,8	37,7
Opérations aériennes	2 043,8	2 335,5	2 423,5	88,0	3,8
Opérations maritimes ou fluviales	35,3	32,4	260,1	227,7	702,8
Communications et informatique	1 642,4	1 706,1	1 727,4	21,3	1,2
Santé	380,7	497,6	453,1	(44,5)	(8,9)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	427,5	721,5	1 054,2	332,7	46,1
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	**13 421,9**	**13 964,4**	**16 840,6**	**2 876,2**	**20,6**
Montant brut	**52 139,2**	**54 018,6**	**57 444,7**	**3 426,1**	**6,3**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 728,6	2 708,4	2 597,5	(110,9)	(4,1)
Montant net	**49 410,6**	**51 310,2**	**54 847,2**	**3 537,0**	**6,9**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)[a]	205,8	308,7	160,1	(148,6)	(48,1)
Total	**52 345,0**	**54 327,3**	**57 604,8**	**3 277,5**	**6,0**

[a] Les prévisions de dépenses pour 2023/24 tiennent compte des 106 100 dollars versés par le Gouvernement chypriote.

B. Contributions non budgétisées

50. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces[a]	871,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**871,9**

[a] Valeur marchande des postes d'observation des Nations Unies et des locaux à usage de bureaux et logements mis gracieusement à la disposition de la Force par le Gouvernement chypriote pour les contingents et les unités de police constituées, y compris le complexe du quartier général de la Force.

C. Gains d'efficience

51. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Mesure*
Installations et infrastructures	20,2	Installation d'une centrale solaire photovoltaïque de 61,20 kilowatts crête (kWc) raccordée au réseau au poste d'observation 126 du secteur 4. Une fois pleinement opérationnelle, cette installation devrait permettre de réduire de 78 % la consommation annuelle du réseau électrique du poste d'observation 126 (136 000 kWh)
Total	**20,2**	

D. Taux de vacance

52. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2021/22*	*Taux budgétisé 2022/23*	*Projection 2023/24*
Militaires et personnel de police			
Contingents	4,0	6,6	5,0
Police des Nations Unies	8,7	2,9	2,9
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	2,6	2,0	7,7

Catégorie	*Taux effectif 2021/22*	*Taux budgétisé 2022/23*	*Projection 2023/24*
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,0	0,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	0,9	1,0	1,7
Emplois de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	0,0	0,0	0,0

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

53. Les taux de vacance relatifs aux militaires et au personnel de police tiennent compte du déploiement prévu de 803 membres des contingents, dans la limite de l'effectif autorisé de 860 militaires, et du déploiement prévu de 67 membres de la police des Nations Unies, dans la limite de l'effectif autorisé de 69 policiers. Les taux de vacance tiennent compte des taux enregistrés par la mission à ce jour, des particularités de la mission concernant le déploiement de personnel en tenue et du recrutement de personnel civil en cours. Ils ont été calculés sur la base des taux de vacance moyens actuels sur 12 mois, soit de janvier à décembre 2022, ou sur la base du taux de vacance réel au 31 décembre 2022. Cette approche est conforme aux directives générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance appliqués dans les budgets proposés pour la période 2023/24 et à faire en sorte que ceux-ci reposent, dans la mesure du possible, sur des données réelles. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs au poste qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

54. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 883 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Contingents (estimation)*
Matériel majeur	683,1
Soutien logistique autonome	200,7
Total	**883,8**

Facteurs applicables à la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,3	1er octobre 2021	2 août 2021
Logistique et état des routes	0,1	1er octobre 2021	2 août 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1er octobre 2021	2 août 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

F. Formation

55. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	92,2
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	45,9
Total	**138,1**

56. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2023/24, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2021/22	*Nombre prévu 2022/23*	*Nombre proposé 2023/24*	*Nombre effectif 2021/22*	*Nombre prévu 2022/23*	*Nombre proposé 2023/24*	*Nombre effectif 2021/22*	*Nombre prévu 2022/23*	*Nombre proposé 2023/24*
Formation interne	4	5	5	4	14	5	1 457	1 620	1 620
Formation externe[a]	1	12	18	2	11	25	4	9	7
Total	**5**	**17**	**23**	**6**	**25**	**30**	**1 461**	**1 629**	**1 627**

[a] Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

57. Au cours de l'exercice 2023/24, le nombre de participants civils aux séances de formation externe augmentera en fonction des besoins effectifs. Les séances de formation porteront principalement sur la déontologie et la discipline, l'accent étant mis sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, l'administration, le budget, les finances, la sûreté et la sécurité, les transports terrestres, l'informatique, la direction, les affaires politiques et civiles, le développement organisationnel, la gestion des ressources humaines, l'ingénierie, les achats et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

G. Voyages à des fins autres que la formation

58. Les ressources nécessaires pour les voyages à des fins autres que la formation pendant la période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 sont estimées à 171 500 dollars, répartis comme suit :

	Nombre de voyageurs prévu	*Montant (millier de dollars É.-U.)*	*Pourcentage du budget total pour 2022/23*	*Pourcentage du budget total pour 2023/24*
Déplacements dans la zone de mission	–	–	–	–
Déplacements en dehors de la zone de mission	45	171,5	0,3	0,3
Total	**45**	**171,5**		

59. Pour l'exercice 2023/24, les déplacements en dehors de la zone de mission auront principalement trait à la conférence de la direction de la Section des affaires civiles, aux conférences des chefs de la composante militaire et de la composante de police, aux réunions régionales des conseillers pour les questions de genre, ainsi qu'aux réunions annuelles des chefs des services d'achats et réunions sur les ressources humaines, les finances et le budget, et sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

III. Analyse des variations[1]

60. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Contingents	715,7	3,5 %

- **Paramètres budgétaires : évolution des taux de remboursement au titre des contingents**

61. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation des crédits prévus au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, en raison de : i) la hausse du taux de remboursement approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/276, celui-ci étant désormais fixé à 1 448 dollars par personne et par mois (contre 1 428 dollars dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23), et ii) l'application d'un taux de vacance de postes inférieur à celui utilisé dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 (5,0 % contre 6,6 %) ; b) l'augmentation des crédits prévus au titre du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, en raison du déploiement prévu d'un hélicoptère Bell-212 supplémentaire devant renforcer les capacités de la Force à effectuer des vols de nuit à des fins d'évacuation sanitaire primaire et secondaire, compte tenu des résultats de l'évaluation réalisée en juin 2022 au sujet des capacités militaires, pour lequel aucun crédit n'était prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

62. L'augmentation est en partie compensée par une diminution des dépenses liée à la baisse du coût des rations alimentaires et des indemnités de subsistance (missions), en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change appliqué étant de 0,967 euro pour 1 dollar, contre un taux de 0,888 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	Variation	
Police des Nations Unies	(123,4)	(3,6 %)

- **Facteurs externes : évolution des taux de change**

63. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la baisse des dépenses liées à l'indemnité de subsistance (missions), qui tient à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change appliqué étant de 0,967 euro pour 1 dollar, contre un taux de 0,888 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	632,4	9,4 %

- **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux et des taux de vacance**

64. L'augmentation des besoins s'explique principalement par : a) des prévisions de dépenses plus élevées que celles inscrites dans le budget approuvé pour 2022/23 au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international, en raison de la révision du barème des traitements, ainsi qu'au titre des dépenses communes de personnel, compte tenu du montant des dépenses effectives engagées entre le 1er décembre 2021 et le 30 novembre 2022, et b) la création proposée d'un poste.

65. L'augmentation est en partie compensée par une diminution des dépenses liées à l'application, dans le calcul du montant des traitements, d'un taux de vacance de 7,7 %, contre 2,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

	Variation	
Administrateurs recrutés sur le plan national	(36,4)	(5,9 %)

- **Facteurs externes : évolution des taux de change**

66. La diminution des ressources demandées tient à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change appliqué étant de 0,967 euro pour 1 dollar, contre un taux de 0,888 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

	Variation	
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	(751,0)	(8,8 %)

- **Facteurs externes : évolution des taux de change**

67. La diminution des ressources demandées tient à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change appliqué étant de 0,967 euro pour 1 dollar, contre un taux de 0,888 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	112,6	(42,7 %)

- **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

68. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) des prévisions de dépenses plus élevées que celles inscrites dans le budget approuvé pour 2022/23 au titre des traitements du personnel recruté sur le plan

international, en raison de la révision du barème des traitements, ainsi qu'au titre des dépenses communes de personnel, et b) la création approuvée d'un emploi de temporaire occupé et financé dans son intégralité, par rapport à l'application d'un taux de vacance de 50 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23.

	Variation	
Voyages officiels	47,5	22,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

69. L'augmentation des ressources demandées tient principalement : a) au fait que le nombre de voyages devrait être plus élevé que ce qui avait été prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 (50 contre 32) en raison de l'assouplissement des restrictions en matière de voyages internationaux imposées dans le cadre de la pandémie de COVID-19, qui devrait permettre la reprise d'activités de formation en présentiel reportées d'exercices antérieurs, et b) l'augmentation du coût des billets d'avion pour les voyages officiels effectués à de fins de formation et autres par rapport au montant prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23, en raison de la hausse mondiale du prix du carburant.

	Variation	
Installations et infrastructures	1 565,6	(23,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

70. L'augmentation des dépenses est principalement due à l'accroissement des coûts pour l'acquisition d'installations préfabriquées, de matériel d'hébergement et de réfrigération, de matériaux de construction, de fournitures pour la défense des périmètres, de matériel de génie et de matériel de traitement de l'eau et de distribution de carburant, dans le cadre du projet de transfert des opérations de la Force depuis l'hôtel Ledra Palace vers une installation préfabriquée située dans la zone tampon, compte tenu du risque pour la sécurité du personnel de la Force.

71. L'augmentation est en partie compensée par une diminution des dépenses liée à la baisse des coûts relatifs : a) aux services d'entretien, en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change appliqué étant de 0,967 euro pour 1 dollar, contre un taux de 0,888 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23, et b) aux services de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien, en raison de l'achèvement anticipé d'un projet de construction non récurrent portant sur la remise en état d'une clôture de sécurité de 2 kilomètres autour de la zone protégée par les Nations Unies, qui avait été approuvé pour l'exercice 2022/23.

	Variation	
Transports terrestres	638,8	37,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

72. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'achat de 20 véhicules (13 véhicules légers de transport de passagers, 4 minibus, 1 véhicule à usage spécial et 2 véhicules spécialisés), dans le cadre de la deuxième année du plan quinquennal de remplacement des véhicules de l'Organisation, en raison de l'état de détérioration avancé des anciens véhicules et des problèmes de sécurité en découlant, alors que seuls 15 véhicules avaient été inscrits au budget approuvé pour l'exercice 2022/23, et b) la hausse des dépenses au titre des carburants et lubrifiants, le coût moyen prévu du carburant pour les véhicules, à savoir

1,058 dollars par litre, étant plus élevé que celui qui figurait dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 (0,754 dollar par litre).

	Variation	
Opérations maritimes ou fluviales	227,7	702,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

73. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'acquisition d'un nombre de conteneurs maritimes plus élevé que celui figurant dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 (52 contre 9), aux fins de l'expédition de bâtiments préfabriqués dans le cadre du projet de relocalisation des opérations de la Force depuis l'hôtel Ledra Palace vers une installation préfabriquée située dans la zone tampon, compte tenu du risque pour la sécurité du personnel de la Force.

	Variation	
Santé	(44,5)	(8,9 %)

• **Facteurs externes : évolution des taux de change**

74. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la baisse des dépenses liées à la santé, qui tient à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change appliqué étant de 0,967 euro pour 1 dollar, contre un taux de 0,888 euro pour 1 dollar dans le budget approuvé pour 2022/23.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	332,7	46,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

75. L'augmentation des ressources demandées tient principalement : a) au recours à davantage de services de vacataires sur des questions d'ordre environnemental, en matière notamment de surveillance, afin de réduire davantage l'empreinte écologique de la Force, et b) à l'augmentation des coûts de fret et autres coûts connexes prévus pour le transport maritime et intérieur des nombreuses acquisitions devant être acheminées vers le site de la Force, dans le cadre du projet de relocalisation des opérations de celle-ci depuis le bâtiment de l'hôtel Ledra Palace vers une installation préfabriquée située dans la zone tampon, compte tenu du risque pour la sécurité du personnel de la Force.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

76. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre portent sur les points suivants :**

a) Ouverture d'un crédit de 57 444 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, dont un montant de 24 782 400 dollars financé au moyen des contributions volontaires des Gouvernements chypriote (18 282 400 dollars) et grec (6 500 000 dollars) ;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 2 721 858 dollars pour la période allant du 1er au 31 juillet 2023 ;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 29 940 442 dollars, correspondant au solde du crédit dont l'ouverture est demandée aux alinéas a) et b) ci-dessus, pour la période allant du 1er août 2023 au 30 juin 2024, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 2 721 858 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/283 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17).	Au 30 novembre 2022, 25 recommandations, à savoir 21 recommandations du Comité des commissaires aux comptes (3 classées et 18 en suspens) et 4 recommandations en suspens du Bureau des services de contrôle interne, étaient en cours de mise en œuvre. L'UNFICYP revoit ses recommandations en suspens sur une base trimestrielle.
Prie également le Secrétaire général d'améliorer encore la transparence budgétaire en justifiant quant au fond, dans ses prochains rapports budgétaires, tous les changements concernant les postes, ainsi que l'augmentation des dépenses opérationnelles, et en donnant des informations sur les ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national (par. 18).	On trouve à la section II (Ressources financières) du présent rapport des informations sur la répartition des ressources demandées pour les administrateurs nationaux d'une part et les agents des services généraux recrutés sur le plan national d'autre part. Des justifications quant au fond de tous les changements concernant les postes ainsi que de l'augmentation des dépenses opérationnelles sont fournies aux sections I E. et III du présent rapport.
Se déclare préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquent pas les directives (par. 19).	Le taux de respect de la règle relative à l'achat des billets d'avion 16 jours à l'avance pour les voyages à des fins autres que la formation et les voyages à des fins de formation pour la période 2021/22 est de 53 %, ce qui s'explique par la présence d'incertitudes concernant la planification des voyages en raison des restrictions aux déplacements imposées pour lutter contre la COVID-19. On trouve dans le système pilote d'information budgétaire des données actualisées sur la question. La Force met tout en œuvre pour respecter cette directive.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Considère que, compte tenu de la hausse des prix des carburants dans le monde et des défaillances constatées par le Comité des commissaires aux comptes dans les systèmes de gestion des carburants des missions, la gestion efficace des carburants revêt une importance croissante, et prie le Secrétaire général de faire appliquer dans les missions des mesures de gestion des carburants plus efficaces, notamment de bien suivre systématiquement la consommation de carburant dans l'ensemble des missions et de mieux surveiller les risques (par. 26).	On trouve dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des informations sur l'approche globale suivie en matière de gestion des carburants. L'UNFICYP reconnaît que les initiatives et les activités environnementales visant à améliorer sa conformité avec la stratégie et la politique de l'Administration et les normes de l'Union européenne revêtent une importance croissante. Elle a par conséquent entrepris de mettre en œuvre, et continue de le faire, des initiatives visant à réduire son empreinte carbone. Avec la mise en œuvre du système Unite de gestion à distance des infrastructures de terrain, les capacités de la Force en matière de maîtrise de l'information, de technologie, de collecte et d'analyse des données contribueront à améliorer la gestion efficace du carburant. En outre, au cours de la période 2023/24, l'UNFICYP renforcera ses capacités environnementales et ses fonctions de surveillance en faisant appel aux services de vacataires.
Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27).	On trouve dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des informations sur l'approche globale suivie en matière de modulation des ressources des composantes Appui des missions. Le ratio d'appui de la Force est stable et aucun changement majeur concernant le personnel en tenue et le personnel civil n'est à signaler pour la période 2023/24.
Rappelle le paragraphe 23 de sa résolution 66/264 et le paragraphe 82 du rapport du Comité consultatif, souligne qu'il importe de faire preuve de souplesse quant à la structure des effectifs pour aider les missions à s'acquitter de leur mandat et garantir l'efficacité de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, du contrôle et de l'application du principe de responsabilité, et encourage le Secrétaire général à veiller à adapter et à optimiser la composition des effectifs, notamment en procédant à des examens de la dotation en personnel civil et en personnel de sécurité, avec la participation du Siège de l'Organisation, au moins tous les quatre ans (par. 28).	La Force est consciente qu'il importe de faire preuve de souplesse quant à la structure des effectifs et évalue périodiquement l'adéquation du soutien fourni s'agissant des activités de fond menées conformément à son mandat. Le dernier examen en date des effectifs a été réalisé en 2018 et la Force s'attelle actuellement, en collaboration avec le Siège de l'Organisation, à en préparer un nouveau, qui couvrira la période 2024-2025.
Prie également le Secrétaire général de justifier, dans tous les futurs projets de budget, les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions, et notamment de donner des informations sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes (par. 31).	Il n'a été procédé au sein de la Force a aucune affectation temporaire pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 33).	Au 31 janvier 2023, la Force ne comptait aucun poste resté vacant depuis au moins 24 mois.
Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34).	La Force continue de s'appuyer sur les efforts passés dans ce domaine : 74 % de son effectif civil est composé de personnel recruté sur le plan national. Entre 2006 et 2016, elle a en tout transformé 12 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, à savoir 2 postes dans la section des transports terrestres, 1 poste dans le groupe des voyages, 1 poste dans le groupe de la gestion des biens, 1 poste dans la section des communications et de l'informatique, 2 postes de fonctionnaires d'administration, 1 poste de spécialiste des achats, 1 poste d'assistant(e) spécial(e), 1 poste d'assistant(e) aux finances, 1 poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines et 1 poste d'électricien(ne).
Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 46).	La Force n'a recours à des ressources externes qu'en cas d'extrême nécessité et uniquement pour mener à bien des tâches hautement spécialisées, en lien avec des projets de construction (comme des travaux de modification du câblage électrique), lorsque la réglementation en vigueur dans le pays hôte l'exige, ou lorsqu'il faut réaliser des consultations en matière environnementale pour s'assurer qu'elle respecte les normes écologiques locales et celles de l'Union européenne. Elle fait aussi appel à des services extérieurs pour diverses questions intercommunautaires (par exemple, la société civile, les femmes et les jeunes), car elle ne possède pas, en interne, les capacités nécessaires pour mener à bien certaines activités de base.
Souligne qu'il importe de bien gérer l'énergie et les déchets afin de réduire au minimum les risques pour les personnes, les sociétés et les écosystèmes et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour atténuer l'empreinte écologique des missions, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, en s'efforçant également de laisser une empreinte positive pour les communautés d'accueil, dans le plein respect des règles et règlements (par. 83).	La Force continue de réduire son empreinte écologique globale en mettant en œuvre des projets d'économie d'énergie, tels que la construction proposée d'une centrale solaire photovoltaïque au poste d'observation 126 du secteur 4 durant la période 2023/24. Elle veille en outre à ce que les activités de gestion des déchets soient confiées à des prestataires externes qui respectent la politique et la stratégie environnementales de l'Administration, de même que les directives du pays hôte et de l'Union européenne. On trouve dans le document complémentaire une copie du tableau de bord d'évaluation environnementale de la Force.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Observations et recommandations sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/76/760 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif compte que des informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, ventilés par mission, seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des informations actualisées figureront dans les projets de budget des missions et les prochains rapports d'ensemble (par. 26).	Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.
Afin de réduire les frais de voyage, le Comité consultatif réaffirme que dans la mesure du possible, les technologies de pointe et les outils de formation à distance doivent être pleinement exploités, les voyages regroupés et le nombre de participants restreint (voir aussi A/73/779, par. 16, 18 et 19). Il espère en outre que les dispositions de la circulaire ST/SGB/2009/9 seront appliquées de manière cohérente pour les déplacements du personnel qui participe à des conférences internes. Il attend avec intérêt de recevoir des informations ventilées sur les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission dans les futurs rapports sur les missions de maintien de la paix et les rapports d'ensemble (par. 55).	La Force cherche des moyens de recourir davantage à des modes d'enseignement à distance et est parvenue à organiser des formations sous ce format dans plusieurs domaines, ayant trait notamment à la gestion financière, aux achats, aux questions de genre, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, à la connaissance des langues locales (grec et turc), aux comités locaux des marchés, à la rédaction des procès-verbaux et à la gestion de la performance. Toutefois, certaines formations s'accompagnant d'exercices pratiques nécessitent d'y participer en personne, s'agissant par exemple de la prise en main des groupes électrogènes, de la mise en service de systèmes d'énergie solaire, de la sécurité aérienne et de la lutte contre les incendies, d'où l'augmentation des frais de formation et des voyages officiels à des fins de formation pour la période 2023/24. On trouve davantage d'informations à ce sujet au point G (Voyages officiels) de la section II du présent rapport, ainsi que dans le document complémentaire.
Le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir, dans le prochain rapport d'ensemble et dans les rapports sur le budget des missions, des informations détaillées sur le recouvrement des coûts, y compris, mais non exclusivement, sur les activités soumises au recouvrement des coûts, les ressources humaines et financières utilisées pour les missions, la classification des produits non disponibles et disponibles, le montant à restituer aux États Membres et l'utilisation du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix (par. 78).	On trouve dans le document complémentaire des informations détaillées sur la question.

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

(A/76/760/Add.9 et résolution 76/288 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans tous les prochains projets de budget et dans les rapports d'ensemble, des informations sur les stocks stratégiques dont disposent les missions (par. 47).	On trouve des informations détaillées sur la question dans le système pilote d'information budgétaire.

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

(A/76/760/Add.11 et résolution 76/283 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif se félicite des progrès constants en matière de représentation équilibrée des genres au sein de l'UNFICYP et compte que la Force poursuivra ses efforts pour améliorer la représentation géographique et continuera de fournir des informations à ce sujet dans ses futurs rapports (par. 29).	L'UNFICYP continue de promouvoir dans le cadre de ses efforts de recrutement et de maintien en activité du personnel la parité des genres à tous les niveaux et dans tous les groupes – en particulier aux postes de direction –, dans le plein respect du principe de représentation géographique équitable. Des informations détaillées à ce sujet sont consultables dans le système pilote d'information budgétaire.
Compte tenu des projections qui font apparaître un excédent de production d'électricité pour deux des trois centrales solaires déjà en service, et de la mise en fonctionnement future des centrales solaires nouvellement proposées, le Comité est d'avis qu'il devrait être fait état de gains d'efficience sensiblement plus importants dans les futurs projets de budget de la Force et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner minutieusement et de faire figurer, dans les futurs projets de budget, des informations sur la production et la consommation annuelles totales de kilowatts provenant de l'énergie solaire ainsi que des projections des gains d'efficience correspondants (par. 31).	La production annuelle totale de kilowatts pour les trois centrales solaires déjà en service dans la Force est de 706 844 kWh, ce qui représente un gain d'efficience permettant l'économie de 130 450 dollars durant la période 2021/22. Il est attendu que les deux centrales solaires en construction pendant la période 2022/23 (postes d'observation 32 et 91) et la centrale dont l'édification est proposée pour la période 2023/24 (poste d'observation 126) produisent 194 901 kWh, ce qui devrait se traduire par un gain d'efficience total à hauteur de 36 130 dollars.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes ;
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe ;
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau ;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées ;
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission ;
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs

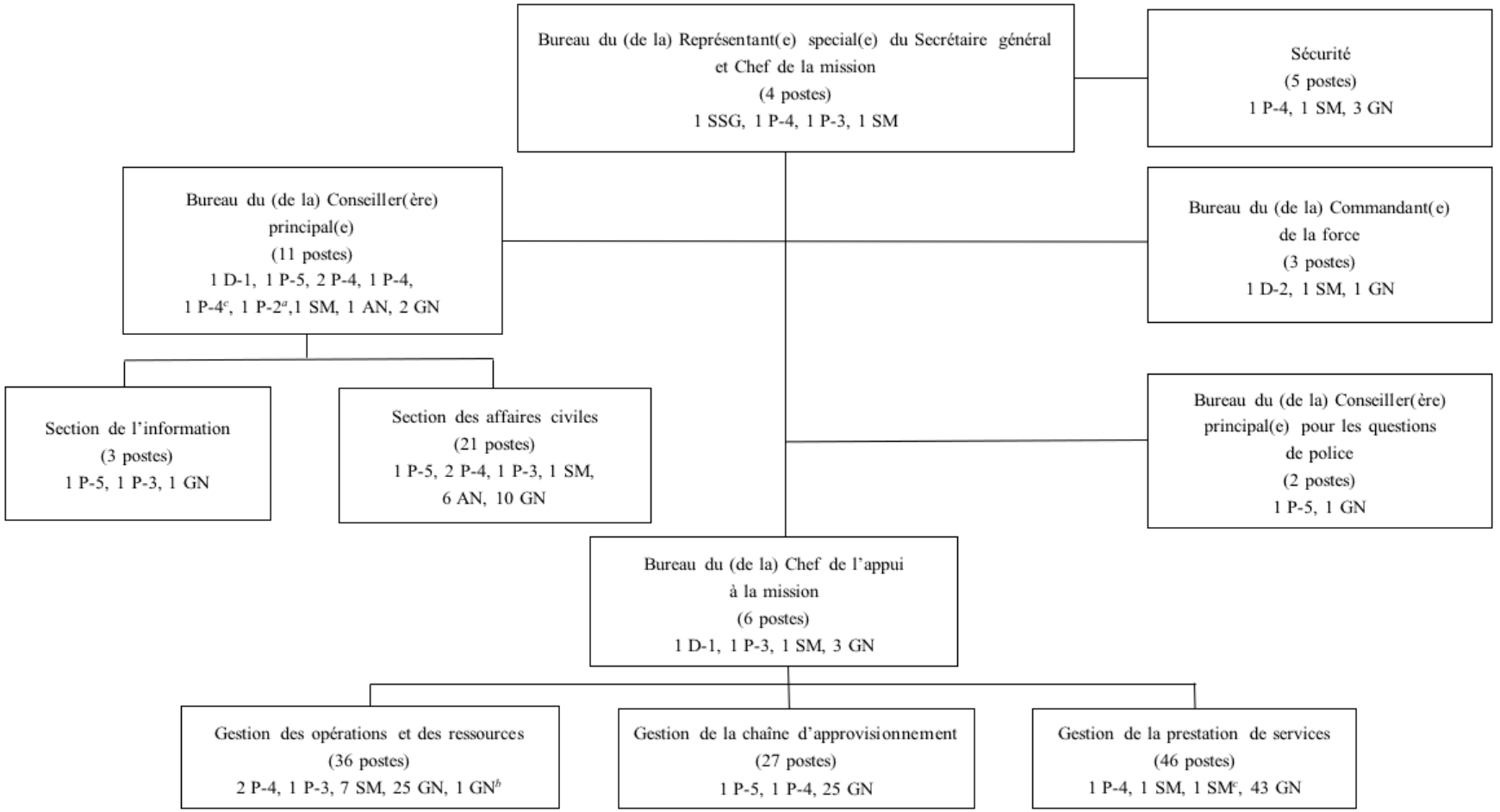

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

[a] Création.

[b] Basé au Bureau d'appui commun de Koweït.

[c] Financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Composante militaire

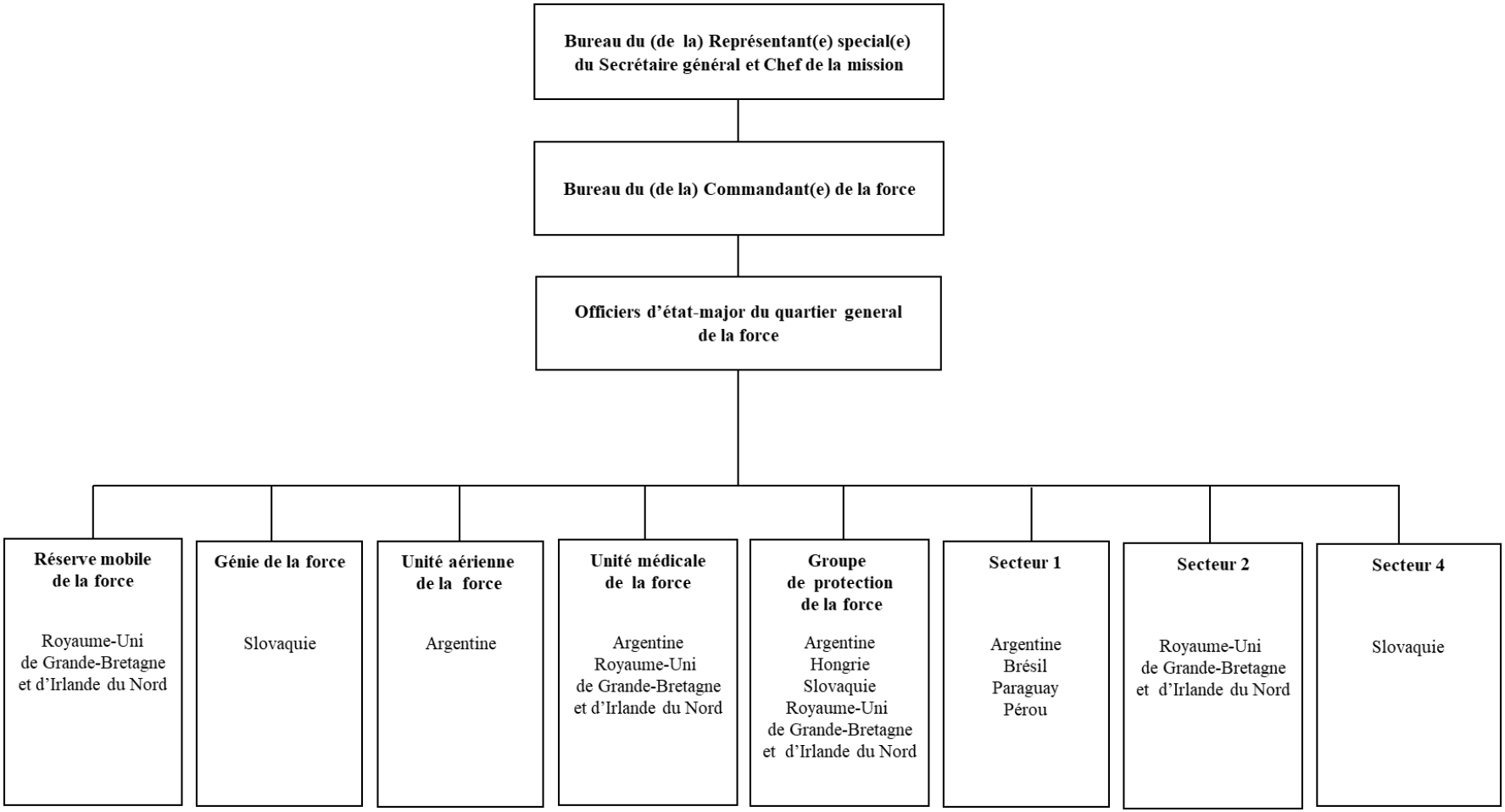

Carte

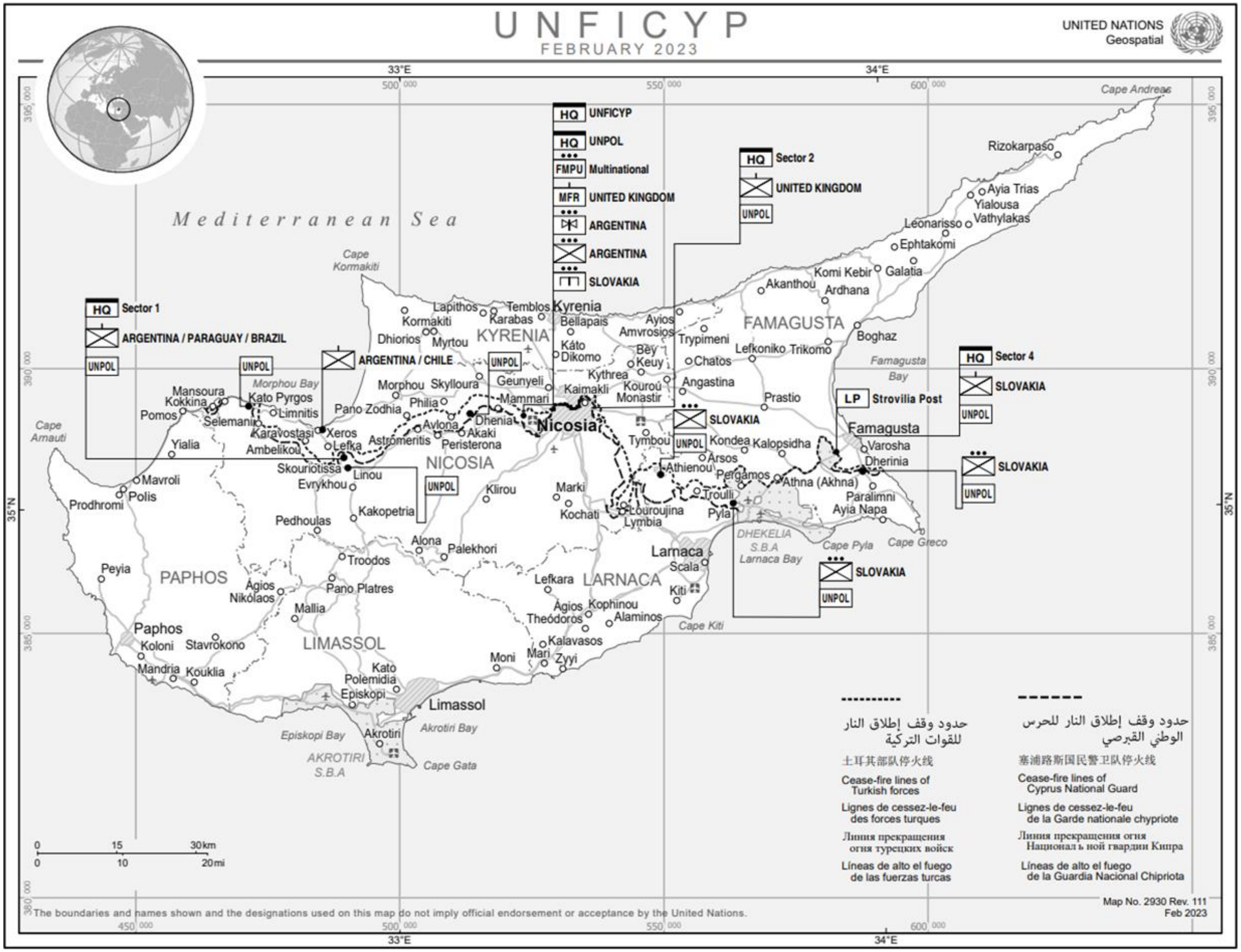

UNFICYP
FEBRUARY 2023
UNITED NATIONS
Geospatial
Mediterranean Sea
HQ UNFICYP
HQ UNPOL
FMPU Multinational
MFR UNITED KINGDOM
ARGENTINA
ARGENTINA
SLOVAKIA
HQ Sector 1
ARGENTINA / PARAGUAY / BRAZIL
UNPOL
ARGENTINA / CHILE
UNPOL
HQ Sector 2
UNITED KINGDOM
UNPOL
SLOVAKIA
UNPOL
LP Strovilia Post
HQ Sector 4
SLOVAKIA
UNPOL
SLOVAKIA
UNPOL
SLOVAKIA
UNPOL
UNPOL
UNPOL
KYRENIA
NICOSIA
FAMAGUSTA
LARNACA
LIMASSOL
PAPHOS
Nicosia
Kyrenia
Famagusta
Larnaca
Limassol
Paphos
Cape Andreas
Cape Kormakiti
Cape Arnauti
Cape Greco
Cape Pyla
Cape Kiti
Cape Gata
Morphou Bay
Famagusta Bay
Larnaca Bay
Episkopi Bay
Akrotiri Bay
DHEKELIA S.B.A
AKROTIRI S.B.A
Rizokarpaso
Ayia Trias
Yialousa
Vathylakas
Leonarisso
Ephtakomi
Komi Kebir
Galatia
Akanthou
Ardhana
Boghaz
Lefkoniko
Trikomo
Trypimeni
Lapithos
Temblos
Kormakiti
Karabas
Bellapais
Ayios Amvrosios
Dhiorios
Myrtou
Káto Dikomo
Bey Keuy
Chatos
Morphou
Skylloura
Geunyeli
Kythrea
Kaimakli
Kourou Monastir
Angastina
Prastio
Mansoura
Kokkina
Kato Pyrgos
Limnitis
Pomos
Selemani
Pano Zodhia
Philia
Mammari
Dhenia
Avlona
Akaki
Peristerona
Astromeritis
Karavostasi
Xeros
Lefka
Ambelikou
Yialia
Skouriotissa
Linou
Evrykhou
Tymbou
Kondea
Kalopsidha
Arsos
Athienou
Pergamos
Athna (Akhna)
Varosha
Dherinia
Paralimni
Ayia Napa
Troulli
Pyla
Louroujina
Lymbia
Marki
Kochati
Klirou
Mavroli
Polis
Prodhromi
Pedhoulas
Kakopetria
Alona
Palekhori
Troodos
Peyia
Ágios Nikólaos
Pano Platres
Mallia
Scala
Kiti
Lefkara
Ágios Theódoros
Kophinou
Alaminos
Koloni
Stavrokono
Kalavasos
Moni
Mari
Zyyi
Mandria
Kouklia
Kato Polemidia
Episkopi
Akrotiri
33°E
34°E
35°N
حدود وقف إطلاق النار للقوات التركية
土耳其部队停火线
Cease-fire lines of Turkish forces
Lignes de cessez-le-feu des forces turques
Линия прекращения огня турецких войск
Líneas de alto el fuego de las fuerzas turcas
حدود وقف إطلاق النار للحرس الوطني القبرصي
塞浦路斯国民警卫队停火线
Cease-fire lines of Cyprus National Guard
Lignes de cessez-le-feu de la Garde nationale chypriote
Линия прекращения огня Национальной гвардии Кипра
Líneas de alto el fuego de la Guardia Nacional Chipriota
0 15 30 km
0 10 20 mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 2930 Rev. 111
Feb 2023